



## Aucun jour de repos samedi et dimanche

-----  
Par geley

Bonjour,

Je suis vendeuse en boulangerie et mon seul jour de repos de la semaine est le mercredi. Je travaille donc tous les week end (samedi et dimanche compris). Est-ce légal ?

-----  
Par pepelle2

Bonjour

Oui dans les secteurs dérogatoires ( hotellerie-restauration, boulangerie, etc ...) l'employeur peut donner le congé hebdomadaire un autre jour que le week-end. Ce qui compte, c'est que vous ne travailliez pas plus de 6 jours par semaine.

-----  
Par geley

Merci pour votre réponse.